

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
2 mars 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
80^e réunion**

Actualisation sur les opérations du HCR dans la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs

A. Aperçu de la situation

En fin 2020, les pays de la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs abritaient 4,69 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, la majorité étant issue du Soudan du Sud (2,11 millions), de la République démocratique du Congo (715 000) et de la Somalie (535 000). L'Ouganda continue d'accueillir la population la plus importante de réfugiés en Afrique (1,45 million), suivi par le Soudan (1,06 million), l'Éthiopie (803 000) et le Kenya (505 000). La région accueille environ 60 % des réfugiés et demandeurs d'asile du continent.

En 2020, près de 147 000 personnes s'étaient déplacées à travers les frontières, la majorité ayant demandé l'asile au Soudan (80 000), en Ouganda (43 000) et en Éthiopie (9 600). La nouvelle pandémie de la COVID-19, avec les mesures associées de confinement, a entraîné une diminution générale du nombre d'arrivées par rapport aux années antérieures.

De plus, la région compte environ 8 millions de déplacés internes, notamment en Somalie (2,65 millions), au Soudan (1,89 million), en Éthiopie (1,82 million), au Soudan du Sud (1,6 million) et au Burundi (128 000).

État de la situation

Le conflit ayant éclaté en novembre 2020 dans la région du Tigré en Éthiopie a créé une nouvelle crise de réfugiés au Soudan, avec plus de 60 000 personnes qui étaient arrivées à janvier 2021. Les interventions, qui ont lieu dans un contexte marqué par des défis logistiques et des problèmes sécuritaires au niveau de la frontière, consistent à fournir de l'aide vitale aux nouveaux arrivants et à travailler avec le Gouvernement pour créer de nouvelles zones d'installation de réfugiés et éloigner les populations de la frontière. Au fur et à mesure que l'accès de l'aide humanitaire s'améliore en Éthiopie, les efforts de protection et d'assistance doivent s'intensifier en 2021 pour environ 96 000 réfugiés érythréens enregistrés au Tigré, gravement affectés pendant le conflit, ainsi que pour des centaines de milliers d'Éthiopiens nouvellement déplacés.

La situation au Soudan du Sud demeure la crise de réfugiés la plus importante en Afrique. En dépit de quelques progrès réalisés, la paix demeure fragile. Les défis humanitaires, notamment la grave insécurité alimentaire, montrent qu'il faut encore beaucoup d'aide au moment où des millions de réfugiés continuent de vivre dans des conditions difficiles dans les pays voisins. Le HCR et ses partenaires travaillent avec le Gouvernement pour créer les conditions favorables au retour des réfugiés et des déplacés internes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales, la création des possibilités des moyens d'existence et les projets menés par les communautés. Même si, depuis novembre 2017, le HCR n'a ni encouragé ni facilité les retours, plus de 350 000 réfugiés sud-soudanais sont rentrés chez eux par leurs propres moyens. Ainsi, il faudra davantage de plans orientés vers des solutions et d'investissements dans la réhabilitation et les services de base dans les zones de retour. La participation des réfugiés et des déplacés internes à la Conférence consacrée au dialogue national sur la paix, de novembre 2020, est une étape importante du processus de consultation inclusive et de dialogue. Ce processus doit être suivi de près, avec le transfert aux autorités publiques de la protection des sites civils qui était assurée par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Au Soudan, la transformation politique en cours, les réformes économiques et les efforts de consolidation de la paix ont été mis à rude épreuve par la pandémie de la COVID-19, de nouveaux afflux d'Éthiopie et la récente recrudescence des combats à l'ouest du Darfour ayant entraîné le déplacement de plus de 100 000 personnes. Le Gouvernement s'est engagé à stabiliser la situation et à assurer la sécurité des civils, en déployant l'armée. À la suite du retrait du Darfour de la Mission Nations Unies-Union africaine, le HCR travaille avec d'autres acteurs pour mettre au point une stratégie nationale de protection des civils.

En octobre 2020, les gouvernements soudanais et sud-soudanais ont entrepris avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le HCR une initiative conjointe de solutions globales en faveur de 7 millions de personnes déplacées de force du Soudan et du Soudan du Sud. Sous les auspices de la Plateforme d'appui de l'IGAD, cette initiative vise à mobiliser l'appui international en faveur d'un relèvement rapide et de la consolidation de la paix à long terme afin de satisfaire les besoins de résilience des réfugiés, des personnes retournées, des déplacés internes et des communautés d'accueil au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que dans les pays voisins abritant les réfugiés des deux pays. Les consultations avec les réfugiés et les déplacés internes seront essentielles pour garantir le caractère inclusif du processus, et les contributions des divers organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes sont aussi importantes.

En Somalie, la persistance de l'insécurité et les chocs climatiques, notamment la sécheresse, les inondations, les cyclones et les sauterelles du désert, aggravés par la pandémie de la COVID-19 ont entraîné d'autres déplacements à grande échelle, des risques de protection et la diminution du niveau de résilience. Malgré l'impact de ce phénomène sur l'accès aux populations affectées, le HCR a continué de fournir l'assistance d'urgence. Les dynamiques politiques complexes liées aux élections nationales prévues en 2021 auront des effets sur le contexte opérationnel en mutation. Les développements au Yémen et en Éthiopie pourraient conduire à une augmentation des retours de réfugiés en Somalie.

À la suite de l'élection présidentielle de 2020 au Burundi, les réfugiés ont de plus en plus manifesté le désir de rentrer chez eux. Plus de 40 000 personnes ont bénéficié de l'aide au retour, malgré les défis liés à la COVID-19. Même si le HCR continuera à faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés burundais, il n'encourage pas les retours. Il demeure important de continuer d'accorder la protection internationale aux personnes qui ne cherchent pas actuellement à rentrer, et de respecter le droit des nouveaux arrivants de demander l'asile. La majorité des réfugiés burundais vivent dans des camps densément peuplés, dans des abris de mauvaise qualité, avec des services de santé inappropriés et des installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement défectueuses, situation qui s'aggrave avec la réduction de la ration alimentaire dans plusieurs pays en raison de l'insuffisance des financements. Les Burundais rapatriés continuent d'avoir besoin d'aide à la réintégration, en particulier pour les abris et le matériel agricole.

Les réfugiés de la République démocratique du Congo fuyant les troubles dans l'Est du pays continuent d'arriver dans la région. Même si le plaidoyer en faveur de l'accès à l'asile a connu quelques succès, plusieurs cas de refoulement et de rejet des demandes d'asile de réfugiés congolais ont eu lieu en 2020. En 2021, les possibilités d'un retour de quelques réfugiés dans des zones du pays plus stables seront explorées.

Mouvements mixtes

Les mouvements mixtes dans la Corne de l'Afrique se sont poursuivis, principalement de Djibouti, d'Éthiopie et de la Somalie, avec les risques associés de traite d'êtres humains. Les mouvements secondaires de réfugiés vers l'Afrique du Nord, la Méditerranée et l'Afrique australe se poursuivent en raison de divers facteurs comme l'absence d'une protection efficace dans les premiers pays d'asile. Des efforts seront déployés en 2021 pour mettre au point une approche régionale plus globale d'identification, de suivi et de réponse aux mouvements mixtes.

Impact socioéconomique de la COVID-19

Les conséquences sanitaires, socio-économiques et de protection de la pandémie sont variées. Le HCR et la Banque mondiale collaborent pour suivre l'impact de la pandémie sur les réfugiés, grâce aux enquêtes socio-économiques. À Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au

Rwanda et en Ouganda, les réfugiés ont participé par téléphone à des études nationales sur l'impact de la COVID-19, menées par les bureaux nationaux de la statistique et la Banque mondiale. La collecte des données devrait se faire auprès de 15 000 ménages de réfugiés. Il résulte de ces études que l'emploi, les moyens d'existence, les niveaux de pauvreté et l'accès à l'éducation ont été gravement affectés, en particulier chez les réfugiés en zones urbaines par rapport aux nationaux. Les réfugiés ont eu recours à diverses méthodes d'adaptation, comme la vente de leurs effets personnels et le travail des enfants ayant abandonné l'école. Les résultats des études sont utilisés pour éclairer les plans et politiques des gouvernements, ainsi des acteurs humanitaires et de développement.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Promouvoir un environnement favorable à la protection

L'accès à l'asile, l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et la délivrance des documents ont été gênés par les mesures visant à réduire la propagation du coronavirus, ce qui a eu des effets négatifs sur les interventions pour le développement des capacités institutionnelles concernant les procédures étatiques d'asile. Le HCR a plaidé en faveur de mesures spéciales permettant aux demandeurs d'asile d'être admis, et a obtenu des résultats positifs au Soudan du Sud et en Ouganda. Des services de protection ont été fournis à distance, en s'appuyant de plus en plus sur les structures communautaires.

Les activités du HCR en matière de détermination du statut de réfugié, en vertu de son mandat, ont été menées à distance, en particulier dans le cadre du Mécanisme de transit d'urgence au Rwanda pour les personnes évacuées de Libye. Vers la fin de l'année, les activités d'enregistrement avaient repris à des degrés divers dans tous les pays, et les activités de détermination du statut de réfugié menées par des États ont progressivement redémarré.

Malgré les démarches verbales et écrites du HCR, des cas de refoulement ont été observés en 2020, en particulier vers le Burundi, la République démocratique du Congo et le Mozambique.

Protection de l'enfant, prévention et lutte contre les violences de genre, et l'exploitation et les abus sexuels

Les efforts se poursuivent pour promouvoir le recours aux procédures adaptées aux enfants, afin de satisfaire les besoins des enfants réfugiés, avec notamment l'identification des enfants séparés et non accompagnés et les soins spéciaux à leur accorder. Par des partenariats régionaux, leur inclusion dans les systèmes nationaux est encouragée.

Le HCR continue de mettre l'accent sur la protection des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons contre les violences de genre ainsi que l'exploitation et les abus sexuels. Malgré la présence réduite pour la surveillance, tout porte à croire qu'il y a eu pendant la pandémie une augmentation de cas dans les deux types de fléau. En 2021, les opérations renforceront la capacité du personnel et des partenaires ainsi que des structures communautaires, et amélioreront les lignes d'assistance afin de renforcer les voies d'orientation et l'obligation de rendre compte aux populations affectées.

Les efforts de renforcement des capacités pour réduire au minimum les risques d'exploitation et d'abus sexuels et assurer une réponse rapide mettront l'accent sur l'amélioration des mécanismes d'établissement de rapports, des outils de contrôle et de la formation de toutes les parties prenantes. La nouvelle situation d'urgence dans la région du Tigré en Éthiopie a montré la nécessité de continuer à faire preuve d'une grande vigilance sur ces questions, ainsi que les défis à surmonter pour les régler dans des milieux évolutifs et peu sûrs.

Réponse aux déplacements internes

La politique du HCR de 2019 sur son engagement dans les situations de déplacement interne continue de le guider en matière de coordination et de réponse opérationnelle pour les déplacés internes au Burundi, en Éthiopie, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. En 2021, l'Organisation mettra l'accent sur le rétablissement des systèmes de suivi de la protection, suite à la COVID-19, la poursuite des solutions – en veillant à ce que les retours soient volontaires et basés sur des principes – et l'alignement de la législation nationale sur la Convention de

l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

Au Burundi, les larges consultations entreprises par le groupe chargé de la protection, dirigé par le HCR, avec des acteurs dans le pays, ont éclairé la nouvelle feuille de route pour le renforcement de la protection dans la réponse en faveur des déplacés internes en 2021.

En Éthiopie, le HCR étendra son rôle de leadership en matière de protection et dans d'autres groupes sectoriels dans la région du Tigré. Il travaille avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les principales organisations non gouvernementales pour activer le groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps. Il continue aussi de suivre les déplacements internes existants et nouveaux et à y répondre dans d'autres régions.

En Somalie, la réponse du HCR pour les déplacés internes demeure focalisée sur le suivi de la protection, l'engagement communautaire et la communication en matière de risques au titre de l'inclusion dans la réponse nationale à la COVID-19, ainsi que du secours d'urgence aux populations déplacées affectées par les événements climatiques. Le HCR et le groupe sectoriel chargé de la protection suivent les développements liés à la promulgation prévue en 2021 de la nouvelle loi sur les déplacés internes.

En 2020, le programme du HCR pour les déplacés internes au Soudan du Sud a considérablement renforcé l'appui, notamment en matière d'abri pour les populations connaissant des situations de violence localisée et d'inondation dans le contexte de la COVID-19. Le HCR a élargi la protection dans plusieurs États, permettant de ce fait un engagement accru en 2021.

Au Soudan, le HCR a renforcé la capacité de gestion de l'information pour soutenir le groupe chargé de la protection en matière de suivi et de réponse opérationnelle, ainsi que le groupe de travail sur les solutions durables. En 2021, les forums de coordination au niveau des États soutiendront la mise en œuvre des plans d'action pour les solutions durables.

Assistance en espèces/multisectorielle

En 2020, près de 760 000 personnes ont bénéficié de l'assistance en espèces, dont environ 265 000 spécifiquement au titre de la réponse à la COVID19. Les opérations ont diversifié leurs interventions en fonction des besoins, notamment en matière d'abri, d'hygiène, de moyens d'existence, de santé, d'éducation, de protection et de rapatriement. Les transferts monétaires ont été institutionnalisés au moyen de paiements numériques, et les opérations ont entrepris le suivi après distribution et ont examiné les leçons tirées pour les initiatives futures.

En 2021, l'attention sera de plus en plus portée à l'inclusion financière et numérique des personnes relevant de la compétence du HCR, qui est un élément vital pour l'atteinte de l'autonomie et de la résilience. Le HCR mettra l'accent sur l'extension de l'assistance en espèces et le renforcement des systèmes d'appui, avec notamment la mise en œuvre du logiciel *Cash Assist*. Avec d'autres organismes des Nations Unies, il mettra l'accent sur les programmes conjoints (comme le ciblage, les plateformes, la fourniture des services et le suivi) dans le cadre du relevé de caisse commun des Nations Unies.

Sécurité alimentaire

En raison des possibilités limitées en matière d'agriculture et de moyens d'existence, les réfugiés dépendent de l'assistance alimentaire pour satisfaire leurs besoins de base. La pénurie de financements a entraîné la réduction de l'aide alimentaire pour 3,3 millions de réfugiés (72 % des réfugiés de la région) à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Soudan du Sud, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. La diminution varie entre 10 et 40 % de la ration standard, ce qui affecte gravement le bien-être des réfugiés, entraînant un niveau élevé de malnutrition aiguë, de retard de croissance et d'anémie, ainsi que divers effets néfastes sur la protection, comme le mariage d'enfants et les relations sexuelles consenties pour les besoins de survie. La situation s'est aggravée avec la pandémie de la COVID-19. Même s'ils sont importants, les efforts fournis pour améliorer les moyens d'existence, l'autonomie et la possibilité pour les réfugiés d'améliorer leur sécurité alimentaire demeurent relativement modestes et l'impact créé est sans commune mesure avec les besoins. Il faut davantage d'efforts à cet égard, notamment des actions à moyen et à long terme.

Pacte mondial sur les réfugiés / Forum mondial sur les réfugiés

En 2020, les gouvernements des pays de la région, le HCR et diverses parties prenantes ont réalisé des progrès au niveau des engagements pris en 2019 au Forum mondial sur les réfugiés. À cause de la pandémie, les consultations multipartites ont été restreintes et la mise en œuvre de plusieurs engagements a été ralentie. Malgré ces contraintes, un certain nombre de pays ont réalisé des progrès, en mettant au point des plans d'action et des feuilles de route au niveau national.

Dans la base de données pour le suivi numérique du Forum mondial sur les réfugiés, des progrès sont signalés au niveau de 45 engagements spécifiques à la région, dont 15 au niveau de la planification, 29 au niveau de la mise en œuvre et un au niveau de l'exécution. En préparation de la réunion des hauts responsables prévue en décembre 2021, des réunions d'évaluation seront organisées dans la région.

La Plateforme d'appui de l'IGAD continue de mettre l'accent sur trois déclarations thématiques dans le cadre du [Processus de Nairobi](#), à savoir la santé ; l'emploi et les moyens d'existence ; et l'éducation. Dans quatre domaines thématiques sur le retour, des progrès ont été accomplis avec le lancement de nouvelles initiatives de solutions dans le contexte des situations de déplacements au Soudan et au Soudan du Sud. Les réunions techniques aboutiront à un sommet ministériel et des chefs d'État de haut niveau prévu en avril 2021 pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi et des engagements connexes pris au Forum mondial sur les réfugiés par les États membres de l'IGAD. Ce sommet devrait adopter un plan d'action global de mise en œuvre de l'initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Solutions durables

En 2020, le retour facilité des réfugiés a été la plupart du temps suspendu, sauf pour le Burundi. Au total, environ 165 000 réfugiés sont rentrés pendant l'année dans leur pays d'origine, dont plus de 40 000 ayant bénéficié d'un retour facilité au Burundi et près de 118 000 qui se sont eux-mêmes organisés pour retourner au Soudan du Sud. Environ 3 800 réfugiés ont bénéficié d'un retour facilité au Soudan, tout comme les 600 Somaliens qui ont été aidés à rentrer chez eux, tandis que les 800 personnes retournées par leurs propres moyens ont bénéficié de l'aide à l'accueil et à la réintégration.

En 2021, le HCR continuera d'aider les réfugiés désireux de rentrer chez eux et insistera sur la nécessité pour les gouvernements et les acteurs humanitaires et de développement de travailler ensemble pour créer les conditions favorables à un retour sûr et à une réintégration durable. Une enquête sera menée chez les réfugiés pour recueillir leur intention afin d'éclairer la planification, en particulier dans le contexte de l'initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Dans certains pays de la région, les voies légales d'intégration locale sont accessibles aux réfugiés en vertu de la législation existante. Les engagements qui avaient été pris pour l'intégration des populations de réfugiés ayant vécu pendant longtemps en République-Unie de Tanzanie seront consolidés en 2021. Le HCR aidera également les gouvernements à exécuter leur engagement en faveur d'une plus grande inclusion socioéconomique.

En 2020, près de 12 700 places de réinstallation ont été allouées à la région et plus de 9 000 demandes ont été présentées (72 %). La pandémie de la COVID-19 a gravement perturbé le processus de réinstallation, avec des restrictions de déplacement et les modalités de travail à distance ayant entraîné des diminutions au niveau de l'identification, des entretiens et des demandes des réfugiés ayant besoin de réinstallation, ainsi que du nombre de départs. Ces départs ont été suspendus pendant plusieurs mois et ont repris au cours du troisième trimestre de l'année, avec près de 5000 réfugiés. Le HCR espère voir une augmentation des possibilités de réinstallation en 2021, grâce notamment à l'engagement d'un éventail élargi de pays de réinstallation et compte tenu des expériences positives avec de nouveaux partenaires comme la France.

Apatridie

En 2020, plusieurs entités ayant pris des engagements ont tenu à leur promesse faite au Segment de haut niveau de 2019 sur l'apatridie, à l'ouverture de la 70^e session plénière du

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a entériné le Plan d'action global visant à éradiquer l'apatridie, en élargissant l'accès aux documents d'identité pour les personnes exposées au risque d'apatridie. Le Soudan du Sud a adopté un plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie. Le Kenya a entamé l'enregistrement de personnes d'origine Shona et rwandaise pour leur accorder la nationalité et régler leur situation prolongée d'apatridie. En 2021, le HCR continuera de soutenir d'autres communautés apatrides au Kenya. Il soutiendra les efforts en cours en Ouganda pour inclure les groupes minoritaires Margoli et autres dans la liste constitutionnelle des communautés indigènes, afin de permettre leur reconnaissance comme citoyens ougandais.

Gestion des risques

En 2020, des formations en ligne sur la gestion des risques ont été dispensées, des stratégies et plans d'action sur la prévention de la fraude ont été élaborés, et des revues spécifiques de risques ont été effectuées pour le rapatriement volontaire au Burundi et pour la situation au Tigré en Éthiopie, dans le but d'identifier les principaux risques et les mesures d'atténuation ainsi que les ressources nécessaires.

Toutes les opérations ont mis à jour leurs revues des risques, rendant compte des changements du contexte opérationnel, afin de les aligner sur les priorités de 2021. Le Bureau régional suit les progrès réalisés au niveau des plans d'action convenus de lutte contre la fraude. Un nouveau programme de formation sera appliqué en 2021 aux opérations-pays afin d'outiller les gestionnaires des risques pour leur permettre de mieux détecter et d'enquêter sur les fraudes.

C. Information financière

En fin 2020, les besoins au titre du budget de la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs, chiffrés à 1,902 milliard de dollars E.-U., ont été financés à 47 %. La réponse à la pandémie de la COVID-19 et à ses graves effets sur la vie et les moyens d'existence des communautés déplacées, à la situation d'urgence au Tigré en Éthiopie et à d'autres catastrophes ayant affecté la région comme l'inondation, la sécheresse et l'invasion de sauterelles, a créé de nouveaux besoins de financement.

En 2021, la région aura besoin de 1,881 milliard de dollars E.-U. pour assurer la protection des réfugiés et des déplacés internes et leur fournir de l'assistance, continuer à répondre à la COVID-19 et à ses effets, et gérer la situation d'urgence en cours au Tigré ainsi que les retours envisagés au Burundi, au Soudan du Sud et dans d'autres pays. Dans la région qui abrite le plus grand nombre de réfugiés sur le continent africain et où plus de 80 % des réfugiés continuent de résider dans des camps et des zones d'installation, il faudra davantage d'appui en 2021 pour fournir de l'assistance et des services et investir dans l'inclusion et les solutions.